Image not found or type unknown

droie parantal de l'enfant

Par **vsab408**, le **08/02/2013** à **21:41**

bonjour, j'ai eu un enfant avec mon ancienne copine,je suis plus avec depuis plusieur moi. IL est née au mois de janvier 2013 . mais avant la naissance du bébé elle me réclamait une pension alimantaire de 1800 euros. SOIT DISANT qui s'ont fait une procédure juridique. sachant que suis sous curatelle quelle sont mes droi? elle me arcelle pour que je reconnait le bébé , j'ai eu 2 malaise asthénie a cause de d'elle et de sa famille sans parlé des arcellement que je subie de la par de sa famille. que puis je faire merci d'avance

Par **youris**, le **09/02/2013** à **10:37**

bjr,
pour l'instant si vous n'avez pas reconnu cet enfant, vous ne devez rien à cette femme.
si elle veut que votre paternité soit reconnue, elle doit faire au tribunal une action en reconnaissance de paternité.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés